



Déclaration liminaire de la FSU Guadeloupe CTA du 28 juin 2017

Monsieur le Recteur,

Pour ouvrir ce CTA, les représentants élus de la FSU Guadeloupe tiennent à dénoncer les propos scandaleux du chef d'établissement de Bouillante qui, pour récuser un projet pédagogique d'APPN kayak et natation, a osé déclarer devant l'ensemble des collègues et devant la chargée de mission EPS « Nous les noirs, on n'aime pas l'eau ».

La FSU Guadeloupe vous demande que ces propos injurieux ne restent pas sans suite ! A cette occasion, peut-être devriez-vous porter à la connaissance de ce chef d'établissement les performances de ces deux championnes récentes de natation dont la couleur de la peau n'a en rien entaché leur exploit : Malia Metella nageuse française médaille d'argent sur 50 m et 100m nage libre respectivement aux JO d'Athènes et aux championnats du monde de Montréal, Simone Manuel nageuse américaine, médaille d'or aux JO de Rio 2016 **au 100 m nage libre**.

A cette occasion, vous pourriez M le Recteur demander à ce chef d'établissement à assister à une séance d'apprentissage de la natation pour qu'il puisse visualiser le bonheur que les jeunes guadeloupéens ont à découvrir le milieu aquatique qui les entoure. A cette occasion, peut être pourriez-vous également lui rappeler que l'expansion dans notre archipel des loisirs aquatiques et d'une économie de la mer place le « savoir nager » comme un enjeu essentiel de sécurité, de cohésion social et économique pour les années à venir. En bref, pourriez-vous lui dire tout simplement que ses propos sont déplacés, blessants, discriminants et tout simplement pas à la hauteur des valeurs de l'école de la république !

Les représentants de la FSU Guadeloupe tiennent ici également à dénoncer le comportement proprement scandaleux du secrétaire général d'académie quand il préside les commissions paritaires ! Faisant fi du paritarisme, il impose violemment des décisions arbitraires, sans aucun dialogue possible.

La FSU dénonce le manque de transparence avec lequel l'administration a géré les promotions des agents administratifs ! La circulaire académique mal rédigée, confuse, n'aide pas les collègues à comprendre la mise en place du PPCR et leur situation personnelle. Il faut ajouter à cela des errata en paye, des compléments de dossier demandés à posteriori...

L'année dernière déjà, nous avons rappelé que pour la promotion au titre du tableau d'avancement, les agents n'avaient pas à fournir de rapport d'activité !! Qu'à cela ne tienne, votre administration persiste à imposer ce document et sanctionne ceux qui ne l'ont pas fourni puisque leurs dossiers ne sont pas étudiés. Pour rappel, l'Extrait du BOEN du 24 novembre 2016, (§ II,B,b) précise : « s'agissant des tableaux d'avancement pour les corps ATSS (..), il est précisé que les commissions administratives paritaires se doivent d'examiner les dossiers de l'ensemble des agents promouvables sur la base des critères

statutaires sans qu'aucun rapport d'activité ne soit exigé de l'agent. ». Quelle partie de cette phrase semble trop obscure ?

Nous dénonçons encore une fois la transmission tardive des documents pour ces CAPA, cela en reviendrait presque une ritournelle tellement c'est répétitif... L'avant-veille, voire la veille !! Comment les commissaires paritaires peuvent-ils contrôler la véracité des éléments que l'administration leur présente ? Nous exigeons que les commissaires paritaires qui représentent les personnels administratifs soient respectés ; nous exigeons donc un délai valable réglementaire de transmission des documents, mais aussi une grille de lecture commune permettant un examen équitable des dossiers soumis à la commission.

Pour la CAPA des catégories A, pas de barème ni de grille de lecture. Alors comment distinguer 2 agents aux parcours différents ? Rien de plus simple puisque votre secrétaire général avait déjà fait son choix bien avant la tenue de la CAPA, même le couloir connaissait ce secret de Polichinelle ! Il ne lui restait plus qu'à trouver les arguments même grossiers qui permettraient d'adapter le costume à la personne choisie par vous au-delà de toute logique de compétences ...

Puis est venue la CAPA des catégories B et une autre mascarade. Liste d'Aptitude ? Requalification ? Votre secrétaire général a proposé au vote un package portant sur des promotions de natures différentes. C'était habilement mené il faut bien le dire : 3 pour le prix de 2 ! La manœuvre était habile car l'air de rien l'administration a tenté de forcer la main des commissaires paritaires pour que votre décision soit validée sans contestation.

Quant à la promotion par inscription au tableau d'avancement, surgissent en CAPA quelques dossiers non étudiés en groupe de travail. Si l'administration souhaitait travailler en toute transparence, vous auriez dû étudier tous les dossiers et pas seulement quelques-uns. Encore une fois un passage en force de l'administration et un déni du rôle des représentants des personnels.

Ne comprenez-vous pas qu'en entretenant un système inégalitaire, vous découragez l'investissement professionnel ? Le RIFSEEP et la perte indiciaire associée ne suffisaient donc pas ? Sachez, que puisque vous incitez les collègues à multiplier les recours hiérarchiques, ils ne s'en priveront pas !

La gestion des postes et des mutations des personnels au rectorat est tout aussi calamiteuse. Des postes qui disparaissent, d'autres qui sont requalifiés, autant de tours de passe-passe qui permettent de promouvoir certains et empêchent les mutations des autres. C'est le fait du prince ! Nous rappelons que la mutation est un droit !

Toutes ces façons de gérer les personnels occasionnent de la frustration, du découragement chez des agents pourtant méritants ... Ne soyez pas étonné si les collègues demandent leur mutation, dégoûtés, vaincus par tant de tromperie, tant d'arrangements entre amis... La FSU vous le dit haut et fort : les collègues sont écœurés !

Monsieur le recteur, monsieur le secrétaire général, monsieur le secrétaire général adjoint-DRRH, malgré nos alertes, vous n'avez eu que faire du malaise grandissant chez les personnels administratifs, notamment ceux du rectorat. Nul doute que les derniers résultats des CAPA tels que vous les avez décidés sans tenir compte des travaux réalisés en groupe de travail, y contribuent grandement.

Nous ne pouvons accepter dans cette académie que le dialogue social ne soit qu'une vague théorie qui n'engage que ceux qui y croient, et que les CAPA ne soient que des chambres d'enregistrement. Nos différentes mises en garde sont restées vaines. Nous nous trouvons donc dans l'obligation de dénoncer de tels agissements en haut-lieu...

Il va de soi que nous demandons purement et simplement l'annulation des CAPA !

Présider une commission paritaire nécessite d'entendre l'ensemble des parties en présence, mais ce n'est pas suffisant, il faut aussi écouter la partie adverse, et prendre en considération l'ensemble des éléments pour parvenir à une situation de compromis, à défaut de consensus, faute de quoi c'est l'arbitraire et l'injustice qui s'impose !

C'est ce que Monsieur le secrétaire général a imposé également aux certifiés et aux professeurs d'EPS pour la CAPA hors classe. C'est ce que Monsieur le secrétaire général a imposé dans les commissions paritaires des administratifs, bafouant par là-même l'ensemble des règles pourtant édictées par l'administration !

Pire ! Monsieur le secrétaire général se permet de mépriser les représentants élus des personnels, par des remarques déplacées, voir insultantes !

La FSU Guadeloupe affirme solennellement que dans ces conditions, elle refusera que l'ensemble des élus siègent dans une commission paritaire présidée par le secrétaire général.

Les représentants élus de la FSU dénoncent le retrait sur salaire effectué par Monsieur le recteur de l'académie pour service non fait, alors que le collègue en question exerçait tout simplement sa mission de représentant des personnels à la FPMA que vous présidez ! Certes, ce collègue ne pouvait en même temps assurer son service dans son établissement, nos commissaires paritaires n'ont pas encore le don d'ubiquité !

La FSU Guadeloupe réitère sa demande d'obtenir le nombre d'IMP distribuées par EPLE. L'inadéquation entre le volume donné par le ministère et les retours des établissements amène la FSU à s'interroger. Que faites vous du volume d'IMP disparues Monsieur le Recteur ? L'opacité entretenue depuis deux ans est insupportable. D'autant que cette opacité déteint sur certains chefs d'établissement, comme au collège Yssap où le chef d'établissement a tout simplement refusé de donner le total des IMP alloué par le rectorat.

Monsieur le Recteur, vous prétendez par ailleurs, dans une note du 8 juin 2017 intitulée « reconquête du mois de juin », « interdire à tous les enseignants de quitter le territoire avant le 13 juillet ». Cette disposition est totalement illégale et vous n'avez pas le pouvoir, Monsieur le Recteur, de bloquer sur un territoire vos fonctionnaires, titulaires et non titulaires. Non seulement cette note n'aborde aucunement la reconquête du mois de juin, mais elle ne correspond pas à la réalité. La seule obligation pour les enseignants est de répondre aux convocations d'examen avec ordre de mission. Il est évident que pour assurer un service de qualité, ces convocations doivent arriver suffisamment à l'avance pour permettre aux enseignants de pouvoir y répondre dans les meilleures conditions possibles ! Ce n'est pas en assignant à résidence les enseignants que vous réglerez les problèmes récurrents lors des examens. Cela fait pourtant 2 ans que nous demandons un GT examen, cela devrait vous éviter des circulaires qui font de notre académie la risée du ministère.

Concernant le CTA de ce jour, la FSU Guadeloupe dénonce comme chaque année un plan académique de formation de façade, dont le bilan tiré par l'administration est toujours

élogieux, mais dont les collègues eux, sont très insatisfaits ! Le bilan se vante d'avoir réalisé le PAF à 78 % : la FSU Guadeloupe déplore qu'un quart de la formation n'ait pas été réalisée.

La FSU Guadeloupe s'interroge fortement sur la formation dans l'éducation prioritaire : qui a bénéficié des 9 journées de formation en REP+ ? Les collègues eux n'en n'ont pas vu la couleur, bien qu'il n'y ait que trois malheureux REP+ dans l'académie.

Les représentants élus de la FSU tiennent à porter les retours des collègues sur la formation. La plupart dénoncent son indigence, si ce n'est son mépris pour les collègues qui se déplacent. Il arrive régulièrement que derrière le paravent d'une formation, l'administration ne se contente de mener ses enquêtes grandeur nature sur la réalité du terrain.

La formation telle que l'entend la FSU, c'est d'en sortir avec davantage de connaissances, de culture, d'outils, qu'avant la formation. La plupart du temps, les collègues ressortent énervés, voire dégoûtés des journées de formation tant ils ont l'impression d'y perdre leur temps.

La FSU Guadeloupe dénonce par ailleurs la présentation du bilan qui dilue la réalité et mélange tout. Notre organisation syndicale demande un bilan chiffré en fonction des corps, et des objectifs : combien d'heures pour la formation pédagogique ? Combien d'heures pour la formation aux concours ?

La FSU Guadeloupe tient ici à rappeler son opposition ferme et définitive à la formation en dehors du temps de travail. Il ne peut être question de demander à des collègues, qui ont déjà une lourde charge de travail, d'être privé de leur temps personnel, qui est aussi pour partie du temps de travail ! Quant aux formations Magistère, les représentants élus des personnels rappellent qu'avant d'organiser ce type de formations, il appartient à l'administration de fournir le matériel (postes informatiques) et la logistique (connexion Internet haut débit constante). Tant que ces deux conditions ne sont pas réunies, il ne peut être question d'envisager de telles formations à distance !

Quant aux concours, l'administration ose présenter les résultats de l'académie comme s'ils étaient le fruit du PAF, alors que tout un chacun sait que la plupart des réussites aux concours enseignants sont les fruits individuels d'un travail gigantesque, sans qu'il n'y ait le moindre lien avec le PAF. Cette situation est tellement vraie que des IPR conseillent aux collègues qui veulent préparer l'agrégation « de se préparer à travailler seuls, sans l'aide du PAF, tant la qualité de la formation proposée est relative » ! Malgré la demande de la FSU, n'apparaît toujours pas dans le tableau, le bilan de réussite des inscrits au PAF concernant les concours enseignants.

Quant au PAF de l'année prochaine, certes les organisations syndicales ont été invitées, mais dans des conditions indignes d'un possible travail ! La première réunion s'est déroulée un vendredi après-midi à 15h, jour de vacances scolaires, sans document préparatoire, donc une réunion inutile et dans le vide. Quant à la seconde, elle a été programmée un mercredi après-midi et malgré les demandes de déplacement par la FSU, elle a été maintenue à ce moment plus que saugrenu !

Les élus de la FSU considèrent donc que l'administration ne souhaite absolument pas travailler avec les organisations syndicales à une amélioration de ce point pourtant primordial pour améliorer la formation générale de tous !

Les commissaires paritaires de la FSU Guadeloupe